

LE RWANDA ET LA DÉMOCRATIE

1. INTRODUCTION

Avant de débattre de la démocratie, sujet si délicat spécialement pour le Rwanda, il convient qu'on puisse s'entendre sur la signification que nous accordons à la démocratie. En effet, il est vrai qu'il n'existe pas une de définition communément admise de ce qu'est ou doit être la démocratie, mais, on peut d'une part se référer à la définition de *Abraham Lincoln*¹ qui dit que « *la démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple* ». Cette définition est proche du sens étymologique du terme démocratie, qui, du grec ancien δημοκρατία / *dēmokratía*, signifie « *souveraineté du peuple* », de [δῆμος / dêmos](#), « *peuple* » et κράτος / *krátos*, « *pouvoir* », « *souveraineté* ».

D'autre part, on peut se référer à la définition de *Karl Popper*², reprise dans son livre intitulé « *La société ouverte et ses ennemis* », où il définit la démocratie comme étant « *un système dans lequel est instauré un contrôle institutionnel des dirigeants* ». Selon cette théorie, le peuple exerce une influence sur les actes de ses dirigeants et il a le pouvoir de se débarrasser des gouvernants sans effusion de sang. Il a le pouvoir de juger les actions politiques qui sont mise en œuvre.

Ceci nous renvoie alors à la question de savoir quel type de gouvernement ou de régime nous permet de répondre à ses aspirations et comment on peut mettre en place ce type de gouvernement ou de régime. De façon générale, un gouvernement est dit démocratique par opposition au système monarchique³ d'une part, où le pouvoir est détenu par un seul, et d'autre part au système oligarchique⁴, où le pouvoir est détenu par un groupe restreint d'individus.

Revenant encore sur la conception de la démocratie, Popper se base sur le discours célèbre de Périclès⁵ qui formula l'idée que « *bien que peu d'hommes sont capables d'imaginer des politiques plausibles, tous les hommes sont à même de juger un programme politique et les conséquences de sa mise en application* ». Par là, il souligne que la démocratie donne aux

¹ **Abraham Lincoln** (12 février 1809 – 15 avril 1865 à Washington) est le seizième président des États-Unis. Son nom est associé à la guerre de Sécession et à l'abolition de l'esclavage. Il est mort assassiné à la suite d'un complot émanant de partisans confédérés au début de son second mandat.

² Sir **Karl Raimund Popper** (28 juillet 1902 à Vienne, Autriche - 17 septembre 1994 à Londres (Croydon), Royaume-Uni) est l'un des plus influents philosophes des sciences du XX^e siècle. Il critique la théorie vérificationniste de la signification et invente la réfutabilité comme critère de démarcation entre science et [pseudo-science](#).

³ La **monarchie** (du grec mono « seul », arke « pouvoir » : « pouvoir non d'un seul, mais en un seul ») est un système politique où l'unité du pouvoir est symbolisée par une seule personne, appelée *monarque*. Elle n'est ni nécessairement une royauté, ni nécessairement héréditaire.

⁴ Une **oligarchie** (prononcer [[oligarfi](#)]) - du grec *oligos* (peu nombreux) et *arkhê* (commandement) - est une forme de gouvernement dirigé par un petit groupe de personnes qui forment une classe dominante.

⁵ **Périclès** (en grec Περικλῆς / *Periklēs*, littéralement « entouré de gloire »), né à Athènes vers 495 av. J.-C. et mort dans cette même ville en 429 av. J.-C., est un éminent et influent stratège, orateur et homme d'État athénien durant l'âge d'or de la cité, plus précisément entre les guerres médiques et la guerre du Péloponnèse.

citoyens n'ont pas le pouvoir de gouverner, mais le pouvoir de juger. En effet, une société ouverte donne au peuple, non pas la possibilité de gouverner car il est impossible que tous les individus d'un peuple donné gouvernent en même temps, mais, elle donne la possibilité de contrôler et d'évincer ceux à qui on a délégué une responsabilité collective. *Cette théorie n'oblige nullement à tenir pour bonnes les décisions de la majorité, car, ce qui importe ce sont les institutions et une tradition d'esprit critique.* Ainsi le problème que tente de résoudre un régime démocratique consiste à trouver et à tester les institutions qui permettent d'éviter les abus de pouvoir. Donc l'important dans une démocratie n'est pas de savoir qui va gouverner, mais de savoir comment on peut surveiller ou évincer les dirigeants sans avoir besoin de faire une révolution.

Enfin, **Alexis de Tocqueville**⁶ souligne que le terme « *démocratie* » ne se réfère pas uniquement à des formes de gouvernements, mais peut aussi désigner une forme de société ayant pour valeur : « *la liberté et l'égalité* », ce qui signifie généralement que ce fonctionnement repose sur l'égalité des membres du groupes, sur des procédures de délibérations, ou encore de votes et/ou d'élections.

2. QU'EN EST-IL DE LA DÉMOCRATIE AU RWANDA ?

2.1 HISTORIQUE^{iv}

Le nom de RWANDA^v, du verbe KWANDA signifiant « *avoir la vocation de s'élargir, d'être grand* » fut imposé par les hutus. Les hutus furent les premiers à organiser politiquement le Rwanda en y créant des royaumes par clan : [Abagesera](#), [Abazigaba](#), [Abungura](#), [Abacyaba](#),. Selon Alexis Kagame (1972, Abrégé de l'ethno-histoire du Rwanda), le Rwanda apparaît, sous le Roi Ruganzu Bwimba (qui serait mort en 1482), comme un petit territoire ne dépassant pas 2.000 Km². Comme les autres principautés hutu aux alentours, ce petit Rwanda était jusqu'au 15^{ème} siècle gouverné à partir du lien du sang, réel ou supposé. Par un système de clientélisme, les Abanyiginya, clan des monarques rwandais venus de l'Uganda conquièrent une à une les principautés hutu qu'ils soumettent à leur joug, ceux qui leur résistent sont réduits par la force des armes. La domination des territoires conquis ne passe pas seulement par une domination militaire mais aussi par un système de communication qui implique:

- annexion et dénomination du territoire nouvellement conquis sous le nom de Rwanda ;
- appropriation des éléments culturels qui régissent la société conquise, et en revanche, création d'une mythologie qui explique l'origine divine des nouveaux arrivants en soulignant le caractère providentiel « *ibimanuka : les tombés du ciel* » de leur arrivée ;
- appropriation du système de gouvernement et dans le cas (très rare) où l'umwami « le roi » hutu n'a pas été tué, maintien de son autorité même s'il doit se subordonner en

⁶ **Alexis-Henri-Charles Clérel, vicomte de Tocqueville**, né à Paris le 29 juillet 1805 et mort à Cannes le 16 avril 1859, est un penseur politique, historien et écrivain français. Il est célèbre pour ses analyses de la Révolution française, de la démocratie américaine et de l'évolution des démocraties occidentales en général.

abandonnant au nouveau conquérant le titre d'umwami tandis que lui devenait un simple umuhinza « celui qui fait gronder le tonnerre » qui s'occupait des tâches traditionnelles (pouvoir essentiellement chtonien, alors que le pouvoir royal est divin) comme faire tomber la pluie en temps de sécheresse;

- gestion politique et économique du pays par un système de clientèle où les hutu deviennent taillables et corvéables à merci.

Au fur et à mesure de la conquête, les Banyiginya imposèrent le « code ésotérique : ensemble de mythes, de légendes et de prescriptions rituelles ». Ce code était à la fois une constitution dans le sens moderne du terme, et un ensemble de règles régissant des pratiques occultes, mythiques et magiques (imitsindo). Ce code était composé de poèmes couvrant tous les domaines intéressant la dynastie et chaque poème était confié à une famille et se transmettait de père en fils à travers des générations. L'ensemble des détenteurs de ces poèmes constituait le collège des Abiru qui étaient des conseillers spéciaux du pouvoir sous l'autorité d'un doyen ou grand mwiru intronisateur, nécessairement du clan des Abatsobe.

Le code ésotérique était l'âme du système politique des Banyiginya et le conflit rwandais en est l'émanation. En effet, ce code avait placé le pouvoir au dessus de tout, même de la vie. Le pouvoir était l'exclusive du roi munyiginya, prérogative qui se transmettait de père en fils (du moins officiellement). Le roi munyiginya exerçait un droit absolu de vie et de mort sur ses sujets. Tuer pour le maintien du pouvoir était un devoir sacré pour le monarque munyiginya.

Par ailleurs, la monarchie munyiginya lie ses origines à l'existence du bovin sur le sol rwandais et c'est aux heures de gloire de la dynastie rwandaise que le mythe de Gihanga, fondateur de l'institution monarchique^{vi}, intégra le bovin, devenu alors une préoccupation vitale pour la classe dirigeante^{vii}. Le bovin, à l'origine du mythe de la stratification sociale est l'arme redoutable utilisée pour réduire le hutu à l'esclavage via le système d'*Ubugake*^{viii}.

Avec l'arrivée des missionnaires blancs au Rwanda en 1900 et le passage du Rwanda sous protectorat allemand (1907) et belge (1924), les rwandais devenant de plus en plus scolarisés, l'évolution des mentalités a fait que le peuple a commencé à revendiquer sa souveraineté. Le 24 mars 1957, les « **doléances pour plus d'équité, de justice sociale, de participation au pouvoir pour le menu peuple** (rubandarugufi dit « bahutu ») »^{ix} furent consignées dans un document devenu par la suite le « *Manifeste des Bahutu* ». Ces doléances sont à la base de la révolution sociale de 1959 et des élections communales du 26 juin et 30 juillet 1960 suite auxquelles les conseillers communaux et les bourgmestres élus ont proclamé le 28 janvier 1961 le Rwanda comme une République. C'est ce changement du type d'institutions qui fut alors célébré sous le nom « *Fête de la Démocratie* ».

Pour contrer cette décision dénommée « *le coup d'Etat de Gitarama* », les monarchistes de l'UNAR s'organisent en créant une milice appelée « *Ingangurarugo ziYemeje kuba ingeNZI* en abrégé *INYENZI* » et le roi Kigeri V NDAHINDURWA intensifia les lobbyings qu'il avait commencé au lendemain des élections pour tenter d'invalider le résultat de ces élections communales. Les Nations Unies se saisissent de la question et organisent le **25 septembre 1961** un référendum (*Kamarampaka*) pour départager les protagonistes. Le score fut sans appel et la monarchie fut abolie par 80 pourcent de votants. Dans les élections

législatives organisées le même jour, les résultats furent : PARMEHUTU 77.7%, UNAR 16.8%, APROSOMA 3.5% et RADER 0.3%. Ainsi, les nations unies validèrent les changements exprimés par la population à travers la révolution sociale de 1959, le régime féodo-monarchique fut aboli et le 26 octobre 1961 Grégoire KAYIBANDA fut élu premier Président de la République Rwandaise par l'Assemblée Nationale.

2.2 LA PÉRIODE 1961 – 1973

La 1^{ère} République a fondé ses bases sur le multipartisme étant donné que c'est grâce aux partis politiques que le changement de régime féodo-monarchique fut possible. Les institutions gouvernementales : le gouvernement et l'assemblée générale furent mises en place au prorata des résultats obtenus dans les élections du 25 septembre. Alors qu'une bonne partie du leadership de l'UNAR (2^{ème} parti) s'était exilé avec le roi, la milice tutsie composée des INYENZI de l'UNAR se mit à lancer plusieurs attaques principalement à partir du Burundi pour destituer la jeune république (on en dénombre une quarantaine jusqu'en 1967). Cette situation de conflits et le nouveau système de clientélisme : « *ubukonde* » renforçèrent le parti majoritaire ; le PARMEHUTU, par rapport aux autres, en l'occurrence l'UNAR. Avec les élections législatives du 03 octobre 1965 où le MDR PARMEHUTU remporta tous les 47 sièges, les autres partis disparurent. Le 26 octobre 1968, le MDR PARMEHUTU changea de nom au profit du Parti National du Rwanda et installa ainsi un monopartisme de fait.

Au sein même de ce parti au pouvoir, les valeurs fondamentales de liberté et d'expression disparurent, certains responsables politiques commencèrent à être diabolisés, voire même à être écartés taxés d'avoir dévié « (guta umurongo) ». Ce manque de liberté et d'expression conjugué au clientélisme et aux rivalités régionales s'accrut en conflit ethnique et régional, base des troubles qui ont conduit au coup d'Etat militaire du 05 juillet 1973. Un peu de temps avant cette date, précisément le 18 mai 1973, l'Assemblée Nationale avait changé la constitution et portant le mandat du Président de 5 ans à 7 ans et par même occasion autorisant le Président Grégoire KAYIBANDA à se représenter pour la 3^{ème} fois.

2.3 LA PÉRIODE 1973 – 1990

Dès le coup d'état militaire du 05 juillet 1973 présenté comme une « révolution morale », toutes les institutions gouvernementales furent suspendues. Le pays sera alors dirigé par le « Comité du Salut » composé de 0 officiers supérieurs militaires. Le Comité du Salut mettra en place son premier gouvernement le 01 août 1973. Le 05 juillet 1975, naquit le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND) et le 19 décembre 1976, une nouvelle constitution fut adoptée par référendum.

De cette constitution (préciser quelle institution), on peut retenir deux grandes choses :

- seules les activités politiques au sein du MRND furent autorisées et
- le renouvellement des institutions étatiques tels que la Présidence de la République, Conseil National de Développement (NCD : nouvelle dénomination de l'Assemblée

Générale), comité de secteur et de cellule s'exercera à travers les élections au suffrage universel une fois tous les 5 ans.

Cependant, il sied de noter que la nomination des préfets et des bourgmestres, représentants du pouvoir central et du MRND auprès de la population reste la prérogative du Président de la République. Ce sont ces derniers qui arrêtaient à leur niveau la liste des candidats autorisés à concourir pour les mandats politiques.

2.4 LA PÉRIODE 1990 – 1994

En juin 1990, le Président MITTERAND lança un appel ferme aux présidents africains réunis au sommet de La Baule pour démocratiser leurs pays. En retour, le 05 juillet 1990, le Président Juvénal HABYARIMANA annonça un « *aggiornamento* » politique tendant vers le multipartisme et le 01 septembre 1990, il nomma un comité multidisciplinaire de 33 intellectuels dirigé par Emmanuel GAPYISI ayant pour mission d'étudier dans les moindres détails les mesures et les mécanismes de mise en œuvre et de l'applicabilité de cet « *aggiornamento* » politique.

Avec la guerre d'agression que le FPR lança contre le Rwanda le 01 octobre 1990 à partir et avec l'appui de l'Ouganda, mais aussi avec les pressions politiques occidentales obligeant le Rwanda à se démocratiser, le régime du Président Habyarimana céda aux pressions et mis en place une nouvelle constitution autorisant le multipartisme le 10 juin 1991. Les partis politiques se formèrent tandis que d'autres se réformèrent ou se reconstituèrent. On connaît entre autres le MRND rénové, la réapparition du Mouvement Démocratique Républicain (MDR), la naissance du Parti Social Démocrate (PSD), du Parti Libéral (PL) et du Parti Démocrate Chrétien (PDC) dans un premier temps et beaucoup d'autres suivront par la suite.

Au fur et à mesure que la guerre avançait et se prolongeait, les pressions sur le gouvernement en place s'accroissaient tant de la part de l'opposition interne, du FPR ou des bailleurs de fonds. Le gouvernement entama alors des négociations avec l'opposition interne, lesquelles ont permis la formation de trois gouvernements tandis que celles engagées avec l'agresseur [le FPR], furent la base des accords de paix signés à Arusha le 04 août 1993.

2.5 A PARTIR DE 1994

Les accords de Paix d'Arusha, pourtant dans lesquels le monde entier en général et le peuple rwandais en particulier avaient placé tout son espoir, ont capoté suite à l'attentat terroriste survenu le 06 avril 1994, et dans lequel le Président rwandais et son homologue burundais ainsi que leurs suites respectives ont trouvé la mort. Cet acte lâche et ignoble fera éclater les verrous en ouvrant à cette occasion les hostilités qui conduiront au génocide et à la victoire militaire du FPR.

Après sa victoire militaire le 04 juillet 1994, le FPR a mis en place son premier gouvernement le 19 juillet 1994 avec comme véritable « homme fort », le général Paul

KAGAME, pourtant, Vice-président de la République. Le Président de la République ne sera qu'un figurant ou un paravent, comme en témoignent l'histoire des démissions de plusieurs premiers ministres et plusieurs ministres, du président de l'assemblée nationale voire même celle du président de la République, Pasteur BIZIMUNGU en 2000.

Le général KAGAME sortira alors de son couvert pour occuper ouvertement son vrai poste de Président de la République qu'il n'avait jamais cessé de contrôler sous le couvert de la double casquette de Vice-président et Ministre de la défense et il supprima à l'occasion le poste de Vice-président. Sur pression de la communauté internationale, le Rwanda mis en place une nouvelle constitution prévoyant l'organisation des élections au suffrage universel en 2003 mettant fin à la période soi-disant transitoire prolongée à maintes reprises.

Depuis tout ce temps, seuls les partis politiques satellites opérant au sein du Forum des politiques contrôlé par le FPR existent officiellement, bien qu'ils n'aient pas droit de mettre en place leurs institutions de base à l'instar du FPR.

A la veille des élections législatives et présidentielles du 25 août 2003, l'ancien Président Pasteur BIZIMUNGU tente de créer le parti PDR Ubuyanja et il est vite emprisonné. Le MDR, alors seul parti d'opposition à même de faire face au FPR fut dissout en 2002 en l'accusant d'avoir en son sein un « courant d'idéologie de génocide ». Faustin TWAGIRAMUNGU issu de ce mouvement décida alors de se présenter comme candidat indépendant. En plus de plusieurs menaces contre son équipe de campagne, les membres de son comité de soutien furent arrêtés la veille du scrutin à l'issue duquel Amnesty Internationale et Human Rights Watch manifestent un grand scepticisme. L'autre candidat indépendant, le Dr Théoneste NIYITEGEKA fut par la suite condamné dans un complot de gacaca à 15 ans de prison.

En vue des élections présidentielles de 2010, Me Bernard NTAGANDA arriva à faire enregistrer son parti, le PS IMBERAKURI, mais il est immédiatement traqué et malmené par le FPR en créant des factions au sein même de ce parti déjà infiltré par le parti au pouvoir pour tenter d'empêcher le leadership d'exercer ses droits politiques et enfin en l'emprisonnant. Les autres partis qui se sont manifestés se sont vus refusés l'enregistrement et leur leadership est soit emprisonné, : le cas de Déo MUSHAYIDI du PDP Imanzi ou de Mme Victoire INGABIRE des FDU Inkingi, soit exilé : comme c'est le cas de Frank HABINEZA du Parti des Verts « Green Party » ou carrément assassiné : comme en témoigne le cas d'André Kagwa RWISEREKA également du Green party qui fut retrouvé mort décapité en pleine campagne électorale (Bien vérifier les dates). Tous les leaders politiques emprisonnés sont accusés à des degrés divers de : atteinte à la paix nationale, divisionnisme et/ou idéologie de génocide.

La gouvernance au Rwanda actuel n'est pas seulement antidémocratique mais le pire c'est qu'elle ne tient jamais compte de la moralité des dirigeants. Le fait que la plupart de ces dirigeants politico-militaires sont suspectés d'avoir commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, voire même de génocide ne présage rien de bon ni aucune bonne ambition

d'amélioration des principes fondamentales pour la démocratie. Les dirigeants politico-militaires qui sont hissés à des hautes fonctions pour le seul principe d'appartenance ou de sympathie, le sont au bon vouloir des autorités et non pas par principe démocratique. De surcroît, les méthodes de votes sont telles que les populations sont obligées contre leur volonté de se ranger, en faisant la file, derrière le candidat préalablement choisi par le parti au pouvoir [le FPR]. Ceci est bien évidemment contre le principe du secret de vote. Pire encore, il a été souvent le cas que les candidats choisis par le FPR sont ceux sur qui pèsent de lourdes accusations et on demande à leurs victimes, ceux-là même qui n'ont pas le droit de pleurer les leurs de voter pour eux.

Quant à la liberté d'expression, « The Media High Council » fut mis en place officiellement pour réguler la presse mais plutôt pour la museler. A ce titre, les responsables de la presse indépendante sont soit emprisonnés : Mmes Saidati MUKAKIBIBI et Agnès UWIMANA du journal Umurabyo, contraints à l'exil : Mrs Jean-Bosco GASASIRA et Charles KABONERO respectivement de Umuvugizi et Umuseso et au pire assassinés : Jean Léonard RUGAMBAGE, rédacteur en chef de Umuco puis Umuvugizi et leurs périodiques sont soit suspendus quelques mois, soit carrément interdits de publication

Quant à la liberté d'expression, « The Media High Council » fut mis en place officiellement pour réguler la presse mais en réalité, il s'agit d'une machine mis en place par le FPR pour plutôt la museler. A ce titre, les responsables de la presse indépendante sont soit emprisonnés : Mmes Saidati MUKAKIBIBI et Agnès UWIMANA du journal « Umurabyo », contraints à l'exil : Mrs Jean-Bosco GASASIRA et Charles KABONERO respectivement du journal « Umuvugizi » et « Umuseso » et au pire assassinés : Jean Léonard RUGAMBAGE, rédacteur en chef du journal « Umuco » puis « Umuvugizi ». Plusieurs périodiques se sont vus soit suspendus quelques mois, soit carrément interdits de publication

C'est sous ce climat que les élections locales, les législatives et les présidentielles furent organisées en 2003, 2008, 2010 et 2011. On ne peut pas parler de ces élections sans dire un mot sur la commission électorale qui est constituée par les seuls membres du FPR et qu'elles sont encadrées par les « Local Defense Unit et Intore », les milices mis en place par le gouvernement actuel du Rwanda et son parti le FPR afin d'intimider et contraindre quiconque aurait l'intention de le défier. Par dessus tout, il ne faut pas oublier qu'à tous les niveaux du pouvoir, les listes des candidats sont dressées et/ou visées par les fameux services de renseignement du FPR. Dans certaines régions, le FPR est allé même à faire élire des candidats qui n'avaient jamais été vus par leurs électeurs ou qui n'avaient même pas présenté leurs candidatures !!

3. CONCLUSIONS

Au regard de ce qui précède, il est à remarquer qu'il a fallu toujours l'effusion de sang afin que les choses changent au Rwanda. Compte tenu de la résistance, l'esprit conservateur et la volonté manifeste de dominer et d'exercer le pouvoir sans partage, il a fallu la révolution pour

que et les autorités nationales et la communauté internationale acceptent d'organiser le référendum, ce passage de la monarchie à la République.

Il est aussi à remarquer que dans la majeure partie des cas, l'appel au vote populaire ne consistait qu'à légitimer les autorités qui, auparavant se sont imposés. Le manque de liberté d'expression et d'association fait que le peuple rwandais reste encore aujourd'hui dans les mains d'une poignée d'une clique au pouvoir. La mission que le peuple a donnée aux dirigeants à travers la révolution n'a pas été comprise, n'a pas été honorée et c'est ça qui fait que des innocents continuent à verser leur sang pour rien.

Le régime du FPR et son général Paul Kagame actuel du Rwanda, dirige le pays d'une main de fer, sans partage, sous prétexte du « génocide » devenu leur fonds de commerce alors que leur responsabilité est mise en cause. Le manque de démocratie et de droits fondamentaux, la prise en otage des institutions de l'Etat et la militarisation de tout l'appareil de l'Etat rendent le peuple rwandais tétanisé et vulnérable et font barrière au développement intégral du pays. On ne peut pas vanter le développement sans liberté, sans droits et sans la démocratie.

Mais, il n'y a pas lieu de désespérer car nous avons encore des hommes et des femmes politiques qui ont encore le courage et la volonté d'asseoir une véritable démocratie au Rwanda et la peur est de plus en plus vaincue. Enfin, *« Longtemps, ils (les « citoyens ») peuvent se taire, longtemps, ils peuvent plier sous le joug du pouvoir. Longtemps, ils peuvent se figer, tétanisés par la crainte des représailles qui pourraient individuellement les frapper. Mais une voix finit toujours par s'élever suffisamment haut pour indiquer que c'en est assez. Même, quand c'est la voix de la désespérance la plus complète, elle peut suffire pour indiquer à tous les silencieux qui n'en pensent pas moins, la voix de la liberté »*.^{7x}

i http://fr.wikipedia.org/wiki/Abraham_Lincoln

ii http://fr.wikipedia.org/wiki/Karl_Popper

iii <http://fr.wikipedia.org/wiki/Monarchie>

iv <http://users.skynet.be/wihogora/shimamungu-rwandal-160603.htm>

v http://www.olny.nl/RWANDA/Histoire_History/C_Nkurunziza_Conflit_Rwandais.html

vi <http://www.inshuti.org/nyiginya.htm>

vii <http://books.google.be/books?id=19NVag->

sZykC&pg=PA22&dq=mythe+de+gihanga&hl=fr&ei=bVtjTtHTDMHj4QT8mYmUCg&sa=X&oi=book_result

&ct=result&resnum=1&ved=0CCoQ6AEwAA#v=onepage&q=mythe%20de%20gihanga&f=false

viii http://www.olny.nl/RWANDA/Histoire_History/C_Nkurunziza_Conflit_Rwandais.html

ix <http://editions-sources-du-nil.over-blog.com/article-36491821.html>

x <http://www.jambonews.net/actualites/20110128-rwanda-democratie-inachevee/#ftn1>

⁷ UYTENDAELE M., *Le 19 janvier 1969, le journal parlé, in La Libre Belgique* n°19, pp 53 paru le 19 janvier 2011.